

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS230

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« évoluant au sein d' »

les mots :

« exerçant dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.